

Les Françaises et les Français face à la réforme des retraites

- → Les Français sont massivement opposés au projet de réforme : 71% d'entre eux estiment qu'on travaille déjà assez longtemps et qu'il ne faut pas repousser l'âge de départ à la retraite (sondage Elabe du 22 septembre) et 72% des Français estiment qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter l'âge légal de départ pour réformer le système des retraites, selon un sondage réalisé par Odoxa-Backbone Consulting. 19% affirment qu'ils participeraient à un éventuel mouvement social d'opposition à la réforme.
- → Peu de solutions séduisent (Harris) : la seule qui obtient le soutien de la majorité des Français est celle qui consisterait à augmenter la part de cotisation des entreprises (62%, et davantage encore chez les sympathisants marqués à gauche). Et ils excluent totalement l'idée de réduire le montant des pensions des retraités (11% favorables seulement)

Les retraites en Europe

- → Quand on parle des retraites et on compare la situation nationale avec les situations des autres partis européens ce qu'il faut comparer ce n'est pas tant l'âge légal de départ à la retraite mais l'âge moyen réel.
- → Selon la Commission européenne, l'âge moyen de liquidation des droits, en 2019 et pour les hommes du secteur privé, était de 62 ans en France, de 62,5 ans en Belgique, de 63,1 ans en Italie, de 63,7 en Espagne, et de 64 ans en Allemagne. Pour les femmes, l'âge moyen de liquidation des droits était, en 2019, de 62,6 ans en France, de 63,3 ans en Italie, de 63,7 en Belgique, de 64,3 ans en Espagne, et de 64,4 ans en Allemagne¹.
- → Selon le COR, en 2019, l'âge moyen de cessation d'activité était d'un peu plus de 62 ans (hommes et femmes confondus) pour la France, d'un peu plus de 63 pour la Belgique, d'un peu plus de 64 ans pour l'Espagne, entre 64 et 65 ans pour l'Allemagne, et entre 65 et 66 ans pour l'Italie.

Une réforme pour équilibrer le système des retraites ? D'autres moyens existent

→ En 2020, selon la DRESS, les dépenses relatives aux pensions de retraite s'élèvent à 332 milliards d'euros, soit 14,4% du PIB². Mais en réalité, ce seul chiffre ne suffit pas à dire que le déficit du système des retraites serait intenable. Bien au contraire, le Comité d'Orientation des Retraites (COR), dans son dernier rapport annuel, en date de

¹ Commission européenne, The 2021 Ageing Report, mai 2021, p. 59 pour les âges de sortie ; country fiches pour les âges de liquidation.

² Rapport de la DRESS de 2022, Les retraités et les retraites



septembre 2022, affirme bien que « les résultats de ce rapport ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite. ».

- → Le système de retraites reviendrait de manière progressive à l'équilibre à l'horizon 2070. Bien que le système soit dans les prochaines années déficitaire notamment à cause des effets du papy-boom, il ne l'est pas au point que sa pérennité d'ici 2070 puisse être remise en question, et ce, même en l'absence de réforme.
- → Par ailleurs, selon le Président de la République, la réforme des retraites est nécessaire, voire indispensable. Et le seul levier pour y parvenir serait le décalage de l'âge légal. Pourtant il en existe trois : l'augmentation de la durée de cotisation, le report de l'âge légal ou l'augmentation du taux de cotisation.
- → Comme le rappelle la Cour des Comptes, "La première mesure est plus favorable aux salariés ayant commencé à travailler tôt et la seconde à ceux entrés plus tardivement sur le marché, à la suite notamment d'études supérieures". Faire le choix du report de l'âge légal est un choix politique, un choix d'injustice sociale, qui fragilisera délibérément les travailleurs entrés tôt sur le marché du travail, plus vulnérables face aux aléas du marché de l'emploi.
- → Selon l'économiste Michaël Zemmour, si l'on se place dans l'hypothèse où cette hausse de cotisations est intégralement répercutée sur les salariés par les employeurs, et où le salaire net atteint 2 681€, cette hausse de cotisation ne serait que de 22 euros net mensuel (260 € annuel). Dans la même hypothèse, la hausse de cotisations équilibrant le système de retraite représenterait 11€ par mois pour un salarié au SMIC, en 2027 (132€ annuel). Un chiffre trois fois moins élevé que celui annoncé par le Président de la République. Toujours selon Michael Zemmour, les 400 € avancés par le Président s'appliqueraient pour un salaire net mensuel de 3250€, soit 20% des Français.
- → Les 12 milliards d'euros par an nécessaires en 2030 sont largement inférieurs aux avantages accordés aux multinationales sans contrepartie qui s'élèvent chaque année à plus de 100 milliards d'euros.

Une réforme qui désavantage les femmes

- → Les femmes prennent leur retraite en moyenne à 62 ans et 7 mois, contre 62 ans pour les hommes, rappelle la Drees dans une enquête de 2022. Leur pension moyenne s'élève à 1 154 € par mois pour les femmes et à 1 931 € pour les hommes en 2020.
- → Les femmes devront reporter leur départ en moyenne de sept mois supplémentaires, contre cinq pour les hommes, pour atteindre les 64 ans. Pour celles nées en 1972, ce sont même neuf mois de plus, contre cinq pour les hommes de la même génération.



- → Selon Françoise Kleinbauer, présidente de France Retraite, la réforme contraint à partir plus tard, donc les femmes auront une pension plus importante, mais ce n'est plus un choix.
- → En ce qui concerne l'augmentation des petites pensions, il faut savoir que 52 % des femmes à la retraite perçoivent une pension inférieure à 1 000 €, contre seulement 20 % des hommes.
- → Ce dispositif doit garantir un certain niveau de pension dès lors que l'on a effectué une carrière complète, à 1 200 € brut par mois. Pour les personnes qui n'ont pas leur retraite à taux plein, c'est un rattrapage au prorata du nombre de trimestres (entre 120 et 168).
- → Quelque 1,8 million de retraités, dont 60 % de femmes, doivent en bénéficier, selon l'étude d'impact. Les nouvelles retraitées pourront compter en moyenne sur 53 € de plus par mois, contre 63 € pour celles qui sont déjà à la retraite.

Une réforme au détriment des plus précaires

- → S'agissant de la durée passée en retraite, la durée espérée est d'une vingtaine d'années pour l'ensemble de la population mais là encore avec des marqueurs sociaux importants. A l'heure actuelle, les plus pauvres passent 7 années de moins à la retraite que les plus aisés. Avec la réforme du Gouvernement, ils perdraient un peu plus de 2 ans.
- → Plus précisément, 5% des travailleurs meurent avant d'arriver à la retraite, ce sont majoritairement des hommes très modestes. Comme l'explique <u>Le Monde</u>, avec la réforme du Gouvernement, ce risque augmenterait en passant à 6,5% : ce sont à minima 9 000 personnes supplémentaires chaque année qui mourront avant d'avoir touché leur retraite. Plus globalement, s'il est vrai que l'espérance de vie continue de progresser, cette progression est devenue aujourd'hui très faible.
- → L'article 4 de la réforme des retraites de 2003 prévoit déjà que le minimum de pension pour une carrière complète serait égal à 85 % du SMIC or Cette disposition qui concerne 1 nouveau retraité sur 5, n'a jamais été mise en œuvre par Emmanuel Macron depuis son premier quinquennat. Ainsi, si la loi était appliquée, et compte tenu du SMIC actuel (1 304 euros nets), ce minimum de pension devrait déjà aujourd'hui être de 1 108 euros.
- → Fond anti-usure la sous-déclaration croissante des accidents du travail et des maladies professionnelles. Ou encore, la Cour des comptes qui a récemment alerté sur la sinistralité hors norme dans les métiers du soin et du lien.

Une réforme qui favorise l'emploi des seniors ? Pas réellement

→ Pour les « seniors » qui ne sont ni en emploi ni en retraite, le recul de l'âge de départ signifierait allonger leur période de précarité. Cela touche actuellement environ un tiers



des personnes retraitées nées en 1950 (37 % des femmes et 28 % des hommes) n'étaient plus en emploi l'année précédant leur retraite.

- → La réforme des retraites va générer un choc de précarité pour les travailleurs séniors. Conjuguée à la réforme de l'assurance chômage, elle va aussi basculer dans la précarité les demandeurs d'emploi proches de l'âge légal de départ à la retraite aujourd'hui fixé à 62 ans. Ceux-ci vont voir leur durée d'indemnisation du chômage être rabotée de 6 mois, comme l'a annoncé tout récemment le Gouvernement. Leur seul filet de sécurité sera alors le RSA, lui-même bientôt conditionné à 15 heures d'activité par semaine.
- → La réforme des retraites va donc générer un surplus de dépenses de protection sociale (notamment en RSA, en pensions d'invalidité, en indemnités journalières d'arrêts de travail, etc.). Sur la base des calculs du service statistique du Ministère des Affaires sociales, le surcoût est estimé à 5,4 milliards d'euros par an, qui viendrait donc annuler une grande partie des économies attendues de la réforme par le Gouvernement estimées à 8 milliards d'euros par an.

Positions EELV

Âge :

- → Un âge légal à 60 ans avec 40 annuités.
- → Un départ possible plus tôt pour les carrières longues et ceux remplissant les critères de pénibilité, rétablis à 10 avec la réintégration des 4 critères écartés par les ordonnances de 2017 (exposition à des agents toxiques, vibrations mécaniques, port de charges lourdes, postures pénibles).
- → Le droit à la retraite progressive par le passage à temps partiel (le dispositif existe aujourd'hui mais est très peu utilisé car trop contraignant).

Revenu:

- → Porter a minima au niveau du SMIC toutes les pensions pour une carrière complète et le minimum vieillesse au niveau du seuil de pauvreté.
- → Prendre en compte le revenu de solidarité active (RSA) pour valider des trimestres en vue de la retraite.
- → Indexer le montant des retraites sur les salaires.

Financement:

- → Soumettre à contribution patronale les dividendes, participation, épargne salariale, rachats d'action, heures supplémentaires.
- → Augmenter de 0,25 point par an le taux de cotisation vieillesse et créer une surcotisation sur les hauts salaires.
- → Revenir sur les exonérations fiscales comme la CVAE, une grande partie des exonérations patronales (NB : une note du conseil d'analyse économique propose leur suppression au-delà de 1,6 SMIC).